

Compte-rendu de la réunion du vendredi 26 mars 2021 à 18h du Syndicat de la Luzine à la mairie de Luze.

Délégués présents : CORBANESE Bruno; DESFOSSEZ Hervé, JOUFFRAY Nicolas, Monnier Pascal, STEIB Eric.

Excusé : GRESSARD Jean-Paul

Invités : BUSATTO Gabrielle et DESGRANGES Fabien.

Le président présente les comptes de gestion 2020 du percepteur puis les comptes administratifs 2020 de la Luzine.

Après vérification, ils sont cohérents.

Fonctionnement:

Le montant des dépenses s'élève à 21178 €.

Le montant des recettes s'élève à 42503 €. À noter que nous avons obtenu une subvention de 18000 € pour l'évacuation des boues suite à la crise sanitaire.

Investissement:

Les dépenses s'élèvent à 2802 € et les recettes à 5529,62 €.

Reports de résultats pour le budget prévisionnel 2021.

Fonctionnement: Excès de 54077 euros

Investissement : Excès de 64661 €.

Budget prévisionnel 2021:

Fonctionnement:

Le montant des dépenses d'exploitation s'élève à 78581 €.

À noter qu'il faudra évacuer les boues (18000 €).

Les recettes d'exploitation prévues sont de 78580 €.

Investissement:

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 83585 €.

L'objectif sera surtout de financer le schéma directeur d'assainissement.

Les recettes d'investissement sont fixées à 83585 €.

Les comptes de gestion, les comptes administratifs 2020, les reports de résultats ainsi que le budget prévisionnel pour 2021 ont été votés à l'unanimité des personnes présentes.

Réflexion sur les taux d'assainissement:

Il est rappelé que la compétence assainissement sera probablement transférée à la communauté de communes au plus tard en 2026.

Nos réseaux ayant bientôt 50 ans, il est évident que des travaux de réfection devront être envisagés avec automatiquement une augmentation des taux d'assainissement.

La part fixe sur Luze par habitation est fixée à 34,10 € et à 40 € pour Chagey. La part variable sur Luze est de 0,48 euros par mètre cube et de 0,35 euros par mètre cube pour Chagey.

L'objectif sera sur les 2 ans qui arrivent, de tendre vers des taux communs pour atteindre une cohérence.

La compétence assainissement étant municipale, le syndicat d'assainissement de la Luzine propose aux communes une augmentation des taux.

Globalement, les deux communes facturent 0,85 euro par mètre cube. Afin de pouvoir espérer des subventions, il faudra au minimum être à 1,00 € par mètre cube.

Les augmentations proposées pour 2021 sont estimées à 8 centimes du mètre cube.

Le schéma directeur d'assainissement est estimé à 35 000 € par village. Il faudra rajouter la partie syndicat de la Luzine, donc le collecteur et la station. Ces dépenses seront subventionnées à 50 % par l'agence de l'eau et à 15 % par le département, à condition de tout réaliser.

L'objectif pour la prochaine réunion du syndicat, sera d'étudier différents devis proposés par les communes afin d'y intégrer également une étude pour les installations du syndicat et de proposer une commande groupée.

Étude des statuts:

Ces documents ayant été établis il y a 45 ans, les populations entre les deux communes ayant quelques peu variées, il est prévu de revoir les statuts.

Les discussions sont engagées et l'objectif sera de finaliser une proposition de statut pour la prochaine réunion.

Des échanges sur des sujets divers et variés se poursuivront jusqu'à 21h30.

La prochaine réunion est prévue le vendredi 4 juin 2021 à 18h30 à Chagey.